



PROCES VERBAL
Conseil Municipal de WAILLY
le 10 avril 2015

Les membres du Conseil Municipal de WAILLY ont été conviés par Monsieur le Maire à se réunir le vendredi 10 avril 2015 à 20h30.

Après avoir vérifié la liste d'émargements et les pouvoirs déposés, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Présents : Mmes NOURRY, LEFEBVRE, DELATTRE, CASIER et MM. AUDEGOND, ZIEBA, DALONGEVILLE, MERCIER, MACE, VIGNERON, BOURDREL, HERMANT.

Absentes excusées : Mmes Julie DALONGEVILLE et Nicole SAVARY.

Votants : 15 (Pouvoir de Mme SAVARY à M. DALONGEVILLE et pouvoir de Mme DALONGEVILLE à M. AUDEGOND)

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil présents ainsi que l'assistance.

1. Monsieur le Maire demande le nom de la personne qui souhaite être le **secrétaire de séance**.

JM ZIEBA se propose.

Accepté à l'unanimité.

Jean-Marie ZIEBA demande la parole pour exprimer le fait « *qu'il a joué le rôle durant une année complète qu'il souhaite qu'un autre élu prenne le relai pour la ou les réunions à venir* ».

« *Il précise que le rôle de Secrétaire de séance va au-delà de l'élaboration du PV, car il faut aider le Secrétaire de Mairie à rédiger les Délibérations, ce dernier ne maîtrisant pas totalement les rédactions...* ».

Monsieur BOURDREL : « *Pourquoi n'avez-vous pas un Secrétaire de Mairie qui fait tout comme cela se faisait avant...* »

JM ZIEBA : « *En effet, pourtant ce sont deux activités totalement distinctes...* »

2. Approbation du Procès-Verbal de la réunion de Conseil du 09.02.2015.

Monsieur le Maire demande à l'assistance s'il y a des remarques ou des modifications à apporter au Procès-Verbal :

Alain BOURDREL interpelle : « *Il est dommage de faire un Procès-Verbal de 24 pages cousues d'âneries et de mensonges !* ».

Monsieur AUDEGOND : « *Monsieur BOURDREL, avec de tels propos, je vous demande de vous expliquer !* »

Monsieur BOURDREL : « *Monsieur le Maire, je vous ai posé une question sur la facture de Monsieur CARPENTIER, et je vous demande de relire votre réponse qui apparaît dans le Procès-Verbal ...* »

Monsieur AUDEGOND : « *Si vous en souhaitez la relecture, je vais vous la faire...Mais avant toute chose, je vous demanderai, Monsieur BOURDREL, d'avoir un peu plus de respect au sein du Conseil Municipal et je vous rappelle que je ne suis pas votre subordonné !* ».

Alain BOURDREL : « *J'ai du respect...Et lisez le* ».

Monsieur le Maire : « *Encore une fois, Monsieur BOURDREL, ne le prenez pas sur ce ton là et je vous demande à nouveau d'avoir un minimum de politesse !* »

Monsieur AUDEGOND relit le paragraphe demandé.

Alain BOURDREL : « *Monsieur CARPENTIER était le maître d'œuvre du dossier de la salle et vous avez confondu ce dossier avec celui du pont qui a démarré en 2009. La facture CARPENTIER est de 2013.* »

Monsieur AUDEGOND : « *Comme je n'ai pas le dossier de la salle sous les yeux je ne peux rien infirmer ou confirmer. Donc je vais reprendre ce dossier et vous donner la date exacte du lancement du dossier de la salle qui pour nous, reste 2009.* »

Paul MERCIER : « *Confirme le démarrage des premières études de la salle sont de 2009* ».

Alain BOURDREL : « *Pour le terrain à côté de la Mairie, je vous ai demandé le coût du terrain à côté ?* »

Monsieur AUDEGOND : « *Depuis le débute il vous a été répondu 92.500€ soit 90.000€ pour le vendeur et 2.500€ de frais...* »

Alain BOURDREL « *Ah bon ? je vous lit : Monsieur ZIEBA rappelle que l'estimation des domaines était de 88.000€, donc je ne comprends plus rien...* »

Jean-Marie ZIEBA : « *Monsieur BOURDREL, vous le savez parfaitement, l'estimation des Domaines n'est pas un prix de vente mais une référence... »*

Monsieur BOURDREL : « *Très bien, dans ce cas je veux une copie de la Délibération où tout devrait être précisé : le prix du terrain, les frais et l'estimation des Domaines.. »*

Monsieur AUDEGOND : « *Pas de souci, vous l'aurez. »*

Monsieur BOURDREL : « *De toutes manières, des frais à 2.500€, je ne suis pas du tout convaincu, c'est cela qui m'interpelle... »*

Monsieur AUDEGOND : « *S'il n'y a que cela, je vais vous expliquer. Une Collectivité Territoriale n'est pas un particulier, elle n'est donc pas assujettie aux droits de mutation ; ce qui explique que les frais ne sont pas de 7 et quelques pour cent, mais de 2,4%... »*

Monsieur BOURDREL : « *Et puis il y a le prêt bancaire, là aussi, on va en reparler car c'est encore du charabia. Enfin, je vous ai demandé les photocopies des devis du WAILLY infos, et le devis « BRUNHAUT » n'y est pas donc comment voulez-vous comparer ? Sur les travaux, Monsieur MERCIER a dit qu'il fallait délibérer car les Entreprises étaient sur WAILLY.»*

Paul MERCIER : « *Non, ce n'est pas cela, j'ai dit que DELAMBRE était la moins chère et rien d'autre. »*

Monsieur BOURDREL : « *Pour terminer, les bons aux salariés de 50€. Moi, je n'avais que des titulaires... »*

Monsieur AUDEGOND confirme : « *Il est vrai que vous n'aviez que des titulaires et c'est ce qui apparaît sur votre Arrêté. Mais nous, nous avons aussi des non-titulaires, il a donc fallu citer les deux situations... »*

« *Encore une fois, Monsieur BOURDREL, je vous rappelle que dans un Conseil Municipal, il y a un certain formalisme et je trouve que vous prenez tout cela avec beaucoup de légèreté »*.

« *Pour en terminer, si vous avez des modifications à apporter au Procès-Verbal, faites le et nous les prendrons en compte comme cela a été fait à chaque fois. »*

Le Maire propose alors l'adoption du Procès-Verbal qui est adopté à la majorité absolue par 13 voix pour et 2 voix contre.

3. Puis, il procède à l'inscription des questions diverses :

Colette NOURRY demande une intervention sur le WAILLY Infos.

Francis DALONGEVILLE demande d'inscrire les effacements de réseaux

Jean-Marie ZIEBA fait inscrire le lancement de la Procédure de la DSP pour l'eau et l'assainissement par la CUA.

Monsieur AUDEGOND donnera une explication sur la Course de l'Artois et les redevances de Domaine Public de GRDF non demandées en 2013.

Puis,

« Je vous demande de noter une Délibération qui n'apparaît pas sur votre Ordre du Jour mais que mes pouvoirs permettent d'ajouter : sur la mise en place du futur Centre de Loisirs sans Hébergement 2015».

4. Délibération 2015-013 : Annulation de la Délibération 2014-054 du 29 septembre 2014 concernant le Règlement Intérieur du Marché waillysien

Monsieur le Maire : *« La Trésorerie nous avait demandé de délibérer pour créer le Règlement Intérieur du marché. Lors de l'envoi de cette Délibération à la Préfecture, elle nous a été retournée car pour la Préfecture, ce type de décision est du pouvoir de police du Maire et qu'il était de sa compétence de gérer les réunions des personnes dans les lieux publics comme les foires, marchés et réjouissances.*

La Délibération créée est donc inutile, il faut l'annuler. »

Adoption de cette Délibération d'annulation à l'unanimité.

5. Délibération 2015-014 : Présentation et approbation du Compte Administratif 2014 et conformité avec le Compte de Gestion.

Monsieur AUDEGOND : *« Comme je dois sortir, je passe la parole à Monsieur MERCIER qui est doyen du Conseil Municipal ».*

Sortie du Maire.

Monsieur MERCIER : *« Le Compte Administratif qui est un constat du passé, est établi sous la responsabilité de Monsieur le Maire et rend compte de la situation financière de la Commune, et pour le cas au 31 décembre 2014. Il doit être conforme au Compte de Gestion qui, lui, est établi par le percepteur. »*

« Le Compte Administratif se compose de deux sections :

- Une section de Fonctionnement qui reprend la gestion courante : paiement des salaires, le fonctionnement de la Mairie, des écoles, de la cantine etc... Cette section doit au moins être équilibrée, s'il y a excédent ; ce dernier doit être viré à la section d'investissement.*
- Une section Investissement qui gère l'entretien des bâtiments communaux et des routes, de la construction de nouveaux édifices communaux ou créations de routes, de l'installation de nouveaux matériels publics etc... ».*

« Je passe donc à la présentation chiffrée de la section de Fonctionnement

Les recettes se sont élevées à 541.743,54€ qui se décomposent comme suit :

- En ligne 013 : Atténuation de charges pour 7.894,39€,
- En ligne 070 : Produit du service des Domaines pour 42.306,00€,
- En ligne 073 : Impôts et Taxes : 309.506,49€,
- En ligne 074 : Dotations et Participations : 177.692,61€,
- En ligne 075 : Autres produits de gestion : 90,00€,
- En ligne 077 : Produits exceptionnels : 4.254,05€.

Les dépenses se sont élevées à 473.460,48€ et se décomposent comme suit :

- En ligne 011 : Charges à caractère général pour 190.943,33€,
- En ligne 012 : Charges de Personnel pour 219.930,19€,
- En ligne 065 : Autres charges de gestion : 52.694,72€,
- En ligne 066 : Charges financières : 8.244,43€,
- En ligne 067 : Charges exceptionnelles : 1.647,81€.

Le Section de Fonctionnement présente donc un résultat excédentaire de 68.283,06€. Comme je l'ai dit, il y a quelques instants, ce résultat viendra « enrichir en recettes » la section d'Investissement. »

« En ce qui concerne la section d'Investissement :

Les Recettes se sont élevées à 63.174,86€, elles se fixent à :

- La ligne 010 : Dotations et fonds divers pour 6.921,59€,
- Excédent de fonctionnement 2013 pour 56.253,27€.

Les Dépenses sont de 90.071,69€ et sont aux lignes suivantes :

- Ligne 16 : Emprunts et Dettes : 18.465,70€,
- Ligne 021 : Immobilisations Corporelles : 71.605,96€

Je vous précise que dans ces 71.605,96, il y a les 38.000€ concernant la facture du pont de la Rue du Moulin pour des travaux réalisés antérieurement à 2014.

Le Résultat de la Section d'Investissement présente, lui, un déficit de 26.896,83€. »

« Je passe maintenant au reste à réaliser. Il s'agit d'investissements prévus, votés et engagés en 2014 mais qui n'ont pu être réalisés qu'en 2015 ou de factures qui n'ont été reçues pour paiement qu'en 2015 sur des travaux effectués en 2014 comme par exemple la facture CARPENTIER ou la facture ACAPELLA.

Ce total des restes à réaliser s'élève à 109.394,04€ et se décompose comme suit :

- Immobilisations Incorporelles : 30.000€,
- Immobilisations corporelles : 79.394,04€

Ce montant de 79.394,04€ correspond aux investissements prévus sur 2014 pour 151.000€ diminués de ceux réalisés au cours de la même période pour 71.605,96€. »

« En ce qui concerne l'excédent de Fonctionnement cumulé au 31.12.2014.

Il était au 31.12.2013 de 588.907,95€, il « s'enrichit » des 68.283,06€ provenant de l'excédent de fonctionnement 2014, mais amputé des déficits de 2013 (26.253,27€) et 2014 (26.896,83€) et des restes à réaliser pour 109.394,04€, il passe à 494.646,87€. »

Vous pouvez retrouver ces chiffres sur le tableau de notre compte Administratif

<i>Lors du vote du compte administratif</i>			
Nombre de membres en exercice	<input type="text"/>		
Nombre de membres présents	<input type="text"/>		
Nombre de suffrages exprimés	<input type="text"/>		
Votes	Contre <input type="text"/>	Pour <input type="text"/>	

COMMUNE DE WAILLY
 DELIBERATION

 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
 SUR LE COMPTE DE GESTION
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

<i>Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation</i>			
Nombre de membres en exercice	<input type="text"/>		
Nombre de membres présents	<input type="text"/>		
Nombre de suffrages exprimés	<input type="text"/>		
Votes	Contre <input type="text"/>		

Date de la convocation.....
 Séance duà.....

Le..... réuni sous la présidence (1) de M....., délibérant sur le compte administratif de l'exercice..... dressé par M..... après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		645 161,22 €	26 253,27 €	0,00 €	26 253,27 €	645 161,22 €
Part affectée à investiss		56 253,27 €				56 253,27 €
Opérations de l'exercice	473 460,48 €	541 743,54 €	90 071,69 €	63 174,86 €	563 532,17 €	604 918,40 €
Totaux	473 460,48 €	1 130 651,49 €	116 324,96 €	63 174,86 €	589 785,44 €	1 193 826,35 €
Résultat de clôture		657 191,01 €	53 150,10 €			604 040,91 €
	Besoin de financement		53 150,10 €			au compte 001 (déficit d'investissement reporté)
	Excédent de financement					au compte 001 (excédent d'investissement reporté)
	Restes à réaliser DEPENSES		109 394,04 €			
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement		162 544,14 €			
	Excédent total de financement					

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs et constate l'exactitude de leur conversion en euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

162 544,14 €
494 646,87 €

au compte 1068 (recette d'investissement)
 au compte 002 (excédent de fonctionnement r

Paul MERCIER demande aux membres de la Commission Finances s'ils ont quelque chose à ajouter

Henri MACE répond : « non, sur la notion de chiffres tout a été clairement présenté et détaillé. Les éléments fournis sont le reflet exact de ce qui s'est passé financièrement dans notre Commune ».

Paul MERCIER rappelle que le Compte Administratif est parfaitement conforme au Compte de Gestion. Que l'approbation de l'un vaut approbation de l'autre et nous pouvons ainsi donner quitus à Monsieur le Percepteur. Puis il demande aux membres du Conseil s'il y a des questions.

Il n'y a pas de question formulée, Paul MERCIER invite donc de passer au vote.

Monsieur BOURDREL intervient demandant : « *On vote le Compte Administratif du Percepteur ?* »

Paul MERCIER : « *Non celui de la Commune* ».

Jean-Marie ZIEBA reprend les propos de Monsieur MERCIER à savoir que « *Le Compte de Gestion est tenu par le Percepteur ; le Compte Administratif est tenu par la Commune sous la responsabilité du Maire ; enfin, le Compte Administratif est conforme au Compte de Gestion* ».

Alain BOURDREL souligne : « *Il faut voter le compte administratif et le compte de gestion séparément.* »

Francis DALONGEVILLE intervient : « *les deux comptes sont votés séparément, c'est ce qui se faisait avant* ».

Alain BOURDREL : « *Je suis d'accord avec toi Francis, et je t'en remercie* ».

Sur ces mots un débat houleux s'engage sur les approbations des Comptes.

Paul MERCIER clôt ce débat en rappelant que « *cette procédure simplifiée a été appliquée en 2014 et personne n'a contesté quoi que ce soit.* »

« *Nous allons donc voter le Compte Administratif qui est conforme au Compte de Gestion qui sera de fait approuvé et par voie de conséquence quitus sera donné au Percepteur.* »

La Délibération concernant les Comptes est approuvée à l'unanimité.

Retour de Monsieur le Maire. Monsieur MERCIER l'informe des résultats du vote et la séance se poursuit.

6. Délibération 2015-015 : Définition des taux d'imposition des taxes locales et des taxes d'habitation et foncière 2015.

Monsieur le Maire, en référence au chapitre 073 : Impôts et Taxes explique que :
«*En 2014 nous avons, souvenez-vous, respecté notre engagement de ne pas appliquer une trop forte pression fiscale et l'augmentation n'avait été que de 1,5%, à savoir que nous avons essayé de coller au mieux au coût de la vie.*

Pour 2015, nous avons la même politique et le même choix au grand dam des Pouvoirs Publics.

Nous vous proposons donc une augmentation de 1,5% sur les taxes : d'habitation, du foncier bâti, et du foncier non bâti :

- *La TH passera de 9,59% à 9,73%,*
- *La TFB passera de 13,97% à 14,18%*

- La TFNB passera de 34,78% à 35,30%

En estimation donne 221.500€ comme repris au Budget qui vous sera présenté après. S'il n'y a pas de question, nous passons au vote. »

La Délibération est adoptée à la majorité absolue par 12 voix pour et 3 voix contre.

7. Délibération 2015-016 : Présentation et approbation du Budget 2015

Monsieur AUDEGOND précise que *« les derniers éléments chiffrés ne sont parvenus à la Mairie que très récemment et que force est de constater les baisses historiques des dotations de l'Etat. »*

Puis avec la projection d'un support « Power Point », il commente les premiers éléments :

« Les baisses des aides de l'Etat aux collectivités territoriales et aux EPCI sont évidentes. En ce qui nous concerne nous subissons une triple peine :

- *La baisse directe de la dotation de l'Etat en DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) qui passe de 109.418€ à 99.021€.*
- *Comme nous avons une Commune dont les revenus sont en moyenne relativement élevés et à l'inverse nous présentons une imposition fiscale faible en taxes d'habitation et de foncier. Conséquence, l'Etat nous aide encore moins. La Dotation Nationale de Péréquation passe de 23.977€ à 11.915€,*
- *Indirectement une baisse des aides de la CUA qui subit la même chose à son niveau, et notre DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) passe de 45.092€ à 39.042€.*

Enfin, notre Budget voit arriver sur nos dépenses une nouvelle dépense fixe (5.000€ environ pour la moitié de 2015) qui est l'ADS (Autorisation du Droit des Sols). Souvenez-vous, je vous avais expliqué le retrait de l'Etat au 1^{er} juillet 2015 de son organe DDTM dont les services seront désormais assurés par la CUA mais payants selon le nombre d'actes (permis de construire etc...).

Nous commencerons donc cette année 2015 avec plus de 30.000€ de décalage négatif par rapport à 2014.

Puis il donne la parole à Henri MACE pour la présentation du Budget Primitif 2015.

Henri MACE fait une présentation ligne par ligne du Budget.

Dépenses de Fonctionnement :

A l'issue de la présentation du chapitre 011 : Charges à caractère général, Monsieur BOURDREL souhaite poser des questions à Monsieur MACE qui répond à chaque fois :

« Ligne 60632 : Fourniture de petit Equipement vous passez de 2.000 à 4.000 ? »

Réponse : Prévion d'achat de petits matériels et d'une tronçonneuse.

« Ligne 6064 : Fourniture administrative vous notez 2.200 alors que vous avez consommé 3.300 ? »

Réponse : Les stocks sont faits donc il n'y a pas de prévision d'autres achats.

« Ligne 6062 : Fournitures scolaires : Vous passez de 6.400 à 9.000 ? »

Réponse : Il faut considérer que maintenant nous aurons les TAP en plus pour l'année. Et il y a un besoin de matériel à prendre en considération.

« Ligne 611 : Contrats de Prestations de Services : vous passez de 1.000 à 16.000 ? »

Réponse : Tout simplement parce qu'il y a eu réaffectation des sommes sur les bons comptes qui sont les Achats de Prestations de Service, les Locations mobilières et la Maintenance

« Que trouve-t-on dans ce compte 611 ? »

Réponse : les dossiers : APAVE, SICLI, WAILLY Infos, BATIQUE, REGAIN, NVRD.

« Ligne 6247 : Transports collectifs vous passez de 4.300 à 6.000 ? »

Réponse : Nous envisageons une semaine de CLSH en plus à la Toussaint et que peut-être des déplacements seront à prévoir.

Monsieur BOURDREL : « Je reconnais l'exercice du Budget assez difficile mais je pense qu'il y a beaucoup d'augmentations ! ».

Jean-Marie ZIEBA : « Je pense que vous ne remarquez que les augmentations sur certaines lignes pourtant le total de 2014 était de 190.943,33€ alors que prévoyons sur 2015 un total de 179.450€. Donc une baisse conséquente. »

Monsieur MACE reprend avec le chapitre 012 : Charges de Personnel.

Monsieur BOURDREL demande la parole :

« Ligne 6413 : Personnel non-titulaire il était de 21.000€ et vous le passez à 59.500€

Réponse : Sur 2014, Monsieur PRUVOST et Monsieur DROMBY et les TAP n'ont été pris en compte que pour 3 voire 4 mois. Pour le cas nous sommes sur 12 mois. Enfin, pour plus de souplesse dans la gestion du Personnel nous envisageons un Contrat Unique d'Insertion au regard des avantages fiscaux que nous accorde l'Etat (Monsieur AUDEGOND ajoute : « Même si nous recevons un dédommagement de l'Etat, il faut d'abord avancer les fonds d'où cette somme importante mais vous retrouverez en recettes la contrepartie à recevoir... »).

Il fallait donc budgétiser tout cela mais cela ne se réalisera peut-être pas.

Henri MACE continue de décliner le Budget Primitif pour arrêter les Dépenses 2015 à un total de 565.737€.

Recettes de Fonctionnement :

Monsieur MACE continue d'exposer les chiffres du Budget 2015.

Il s'arrête pour décliner la composition de la ligne 6419 : Remboursements sur rémunérations concernant Mme Françoise SAVAUX pour 28.336€ par la SFP et Monsieur Eric ROLEZ par la SFP également pour la différence.

Il en fait de même pour la ligne 70632 : Produits à caractère de Loisirs (CLSH) pour 7.000€

Et la ligne 7067 Redevances et droits des services (garderie) pour 35.000€.

Monsieur MACE donne le total de la ligne 13: Impôts et Taxes soit 315.390€ et marque un temps d'arrêt pour répondre aux questions éventuelles.

Pas de question, il reprend.

Il donne le détail des dotations annuelles pour un total de 169.897€.

Le total des recettes de fonctionnement s'équilibre avec celui des dépenses de fonctionnement sur un total de 565.737€.

Dépenses d'Investissement :

Henri MACE reprend les données chiffrées du Budget.

Les dépenses cumulées des exercices 2013 et 2014 se fixent à 53.150,10€

Les immobilisations corporelles à 332.500€ auxquelles il faut ajouter le solde du reste à réaliser pour 79.394,04€.

Les dépenses d'investissement devraient atteindre le total de 523.525,14€.

Monsieur BOURDREL demande : « *quelles sont ces nouvelles lignes 21311 : Hôtel de Ville et 2132 : Immeuble de rapport ?* »

Réponse : en 2014, 4.896€ ont été dépensé pour les portes de garage de la Mairie. Pour l'immeuble de rapport ce sont les travaux effectués par REGAIN sur le Foyer Rural.

Alain BOURDREL : « *Sur la 2132, vous auriez pu au moins faire un nettoyage de la toiture. Ensuite, pourquoi avez-vous prévu 8.000€ sur la ligne de la Mairie ?* »

Réponse : Pour le changement de la chaudière.

Francis DALONGEVILLE intervient : « Vous avez prévu 5.000€ de travaux sur les bâtiments scolaires ; je suis à la Commission Travaux et je ne suis pas au courant... ? »

Réponse : C'est un Budget prévisionnel, donc c'est au cas où...Rien de particulier n'est envisagé mais nous devons être prêts en cas de nécessité d'où ces 5.000€. Et prévoir 5.000€ sur une année pour un bâtiment comme notre école, ce n'est pas déraisonnable.

Francis DALONGEVILLE demande « d'inscrire au Budget une ligne spécifique de 130.000€ pour la première tranche des effacements de réseaux Rue de Pas. »

Alain BOURDREL lui répond : « Une ligne de 130.000€ est déjà inscrite, donc c'est bon »

Henri MACE rappelle que « nous sommes dans le domaine du Budget primitif après des corrections pourront être apportées si besoin est ».

Alain BOURDREL demande : « à quoi correspond la ligne 2158 : Autres de 120.000€ ? »

Réponse : Il s'agit de la mise aux normes de la décharge. Certes, la somme est conséquente mais elle est bien réelle et TTC. « Il est évident que si nous pouvons dépenser moins pour cette décharge et obtenir plus de subventions, nous le ferons, vous pouvez compter sur nous. »

Recettes d'Investissement

Monsieur MACE énumère les recettes potentielles :

L'excédent de la section de fonctionnement reporté pour 30.887€

La récupération partielle de TVA comme prévue dans les textes pour 4.500€.

La Taxe Locale d'Equipement pour 6.500€ et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 162.544,14€.

Subvention de l'Etat et de la CUA pour un total de 65.000€.

Monsieur BOURDREL demande « le détail des subventions. Car selon lui, la CUA ne vous a accordés que 1.981€ pour les défibrillateurs... ? »

Jean-Marie ZIEBA répond : « les 1.981€ sont à recevoir rapidement, et nous devons percevoir 12.336€ pour le pont rue du Moulin... »

Alain BOURDREL « Mais qu'y a-t-il dans les 45.000€ prévus au budget 2015 ? »

Réponse : « prévisions de 35.000€ pour la décharge et 10.000€ pour la réfection des routes communales ».

Une ligne de prêt à souscrire de 300.000 € dont nous reparlerons un peu plus tard.

Soit un total des recettes d'investissement de 569.431,14

Le rapprochement des dépenses et des recettes d'investissement permettent de dégager un excédent de 45.906€.

Après le lancement d'un « power point » donnant des graphiques, Monsieur le Maire demande à Monsieur MACE de poursuivre ses explications.

Henri MACE reprend globalement les éléments qu'il a présentés avant en détail.

Jean-Marie ZIEBA apporte une précision : *« Il faut considérer qu'en 2014 les charges de personnel représentaient 53% des charges globales, et qu'en 2015 elles ne représenteront que 49%. Ceci est lié au fait, qu'en 2014, nous avons dû pallier l'absence de Mme SAVAUX par une Secrétaire venant du Centre de Gestion. Cette présence extérieure a coûté à la Commune 25.000€ pour 6 mois, ce qui est trop. »*

A l'issue de cette projection et des explications données par Monsieur MACE, aucune question n'est posée.

Monsieur le Maire passe au vote le Budget primitif 2015.

Celui-ci est adopté à la majorité absolue de 13 voix pour et de 2 voix contre.

8. Délibération 2015-017 : Avenant à la Délibération 2015-003 du 09 février 2015 concernant le prêt bancaire.

Monsieur le Maire rappelle que *« Monsieur MACE en avait parlé au cours du dernier Conseil du 09 février et il vous avait exposé les noms des trois banques qui avaient été sollicitées pour nous financer.*

Il y avait et il y a : la CAISSE d'EPARGNE, Le CREDIT AGRICOLE et la BANQUE POSTALE.

Nous leur avons demandé des simulations sur 12 et 15 ans, mais en fonction de notre Budget à venir, nous devons en étudier nos possibilités.

La somme qui a été retenue car possible est de 300.000€.

*Le CREDIT AGRICOLE a arrêté sa dernière proposition sur 15 ans à 1,67%,
La CAISSE d'EPARGNE à 1,66% et,
La BANQUE POSTALE à 1,61%. »*

«La BANQUE POSTALE est donc la moins chère et de plus, elle reste encore un organisme public ».

« Les frais de dossier s'élèvent à 600€ ».

Après des échanges plutôt vifs entre Monsieur AUDEGOND et Monsieur BOURDREL quant au prêt, la Délibération proposée est présentée au vote.

La Délibération de demande d'un prêt de 300.000€ à 1,61% sur 15 ans auprès de la BANQUE POSTALE est adoptée à la majorité absolue de 12 voix pour et 3 voix contre.

9. Délibération 2015-018 : Délégation de pouvoir au Maire pour l'échange de terrain lié à la décharge de WAILLY.

Monsieur AUDEGOND demande à Monsieur DALONGEVILLE s'il souhaite présenter le dossier. Ce dernier *« Non, continue, je te laisse parler... »*

Monsieur le Maire présente alors ce point

« Lors du dernier Conseil Municipal, il vous a été expliqué que ce terrain qui durant plusieurs années avait été utilisé comme décharge publique doit être, à la demande expresse de la Préfecture, remis en état et clos ».

« Or ce terrain n'est pas propriété de la Commune. Bien que notre statut d'exploitant reconnu nous le permette, nous pourrions nous mettre en porte-à-faux si nous effectuons les travaux.

Selon nos experts juridiques, faire des travaux sur un lieu ne nous appartenant pas nous expose dans l'avenir à de probables soucis avec les héritiers.

La solution proposée est de procéder à l'échange de ce terrain contre une bande de terrain mitoyenne de surface équivalente mais nous appartenant. »

« La propriétaire ne souhaite pas vendre ce terrain mais elle est favorable à cet échange ; de notre côté les problèmes potentiels à venir disparaissent. ».

« Voilà les explications de cette Délibération. Avez-vous des questions ? »

Monsieur BOURDREL demande : *« Avez-vous un plan des terrains ? Et avez-vous les superficies exactes de ces deux terrains ? »*

Réponse : Vous pouvez consulter les plans au rez-de-chaussée, quant aux surfaces : 51 a 10 pour le terrain de la Commune cultivés par JM HOYEZ et 51 a 08 pour celui de la décharge.

Alain BOURDREL : *« Bref, vous donnez un terrain à labours contre une décharge .C'est cette dame qui fait la bonne affaire ! ».*

Monsieur AUDEGOND *« Je comprends parfaitement votre position, mais face à cet héritage qu'est la décharge, nous devons satisfaire une obligation préfectorale et éviter des pénalités de retard journalières ; et nous devons protéger les acquis communaux de tous recours ultérieurs. »*

Alain BOURDREL : « *Quel sera le coût de cette opération ?* »

Réponse : Les frais d'acte soit entre 500 et 600€.

Cette Délibération est adoptée à la majorité absolue par 12 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre.

10. Délibération 2015-019 : Délégation au Maire pour un MAPA (Marché A Procédure Adaptée) pour les travaux sur le site de l'ancienne décharge.

Monsieur le Maire conserve la parole et explique qu'en effet « *pour le montant des travaux à faire sur le site de la décharge, un MAPA est nécessaire.* »

« *Mais avant tout je vais essayer de vous définir ce qu'est un MAPA.*

Dans le cadre du fonctionnement des Collectivités Territoriales, le code des Marchés Publics prévoit que pour les engagements de moins de 15.000€ HT, il est nécessaire d'obtenir un voire plusieurs devis ; pour les marchés de 15.000 à 90.000€ HT un MAPA est nécessaire ; pour les marchés supérieurs à 90.000€ HT nous tombons dans le système des appels d'offres classiques. »

« *La mise en place d'un MAPA est simple, le Conseil me délègue le pouvoir de faire publicité par affichage de la Délibération sur les tableaux de la Mairie et cela suffit. Les habitants et les Entreprises sont alors avisés de la procédure. Un envoi de cette même Délibération accompagnée d'un cahier des charges simplifié sont également envoyés aux différents prestataires* ».

« *En Délibérant aujourd'hui sur ce point et le point qui va suivre nous sommes respectueux des textes régis par le code des Marchés Publics* ».

Monsieur le Maire met au vote la Délibération qui est adoptée à la majorité absolue de 13 voix pour et 2 voix contre.

11. Délibération 2015-020 : Délégation au Maire pour un MAPA concernant les travaux de voirie : Rue du Moulin et Rue de Ficheux.

En référence aux explications fournies ci-dessus, Monsieur le Maire présente au vote cette deuxième Délibération MAPA afférente à un autre dossier-travaux.

Il y aura débat autour des « travaux du pluvial » à réaliser ou pas entre MM. BOURDREL, HERMANT et DALONGEVILLE.

La Délibération est adoptée à la majorité absolue de 13 voix pour et 2 voix contre.

14. Délibération 2015-021 : Dénomination proposée pour le Foyer Rural.

Pour ce point, Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Marie ZIEBA.

« Comme vous le savez, la quasi-totalité des bâtiments publics porte un nom, et il y a un peu plus d'un an, notre Ecole a été dénommée. Pourquoi laisser notre Foyer Rural sans nom ?

Aujourd'hui,

Nous aurions pu vous proposer un nom français célèbre : d'écrivain, politique ou sportif.

Nous aurions pu aussi proposer le nom du Maire sous le mandat duquel le Foyer a été construit et sur ce point j'en ai discuté avec le fils de cet ancien Maire... »

« Aussi, nous sommes en pleine période des commémorations de la Grande Guerre, le nom d'un poilu waillyisien tombé au champ d'honneur aurait pu être proposé.

Nos soldats ont déjà leur nom sur la stèle du monument aux morts de WAILLY et comment choisir un nom plutôt qu'un autre. A quel titre, une famille verrait son nom plutôt qu'une autre. Ceci est arbitraire et détonateur de dissensions dans le village. »

« Toujours dans le cadre des commémorations, nous avons alors opté pour un nom neutre. Celui d'un jeune canadien francophone engagé au sein d'un Régiment d'anglophones, tombé au feu dans notre secteur et reposant au cimetière militaire de WAILLY. Son nom est : Joseph, Ernest LAPOINTE. »

« Or, ce jeune de 22 ans est un simple soldat et utiliser son nom n'est possible qu'avec l'autorisation de la famille s'il y en a encore une. »

« Ces recherches ont été faites et depuis cinq mois, je suis en relation avec Madame DULAC : la Maire de SAINTE CLAIRE au QUEBEC (Ville de naissance du soldat LAPOINTE). Madame DULAC a retrouvé l'arrière petite nièce de Joseph LAPOINTE qui se nomme Vicky LAPOINTE. Et c'est avec joie que cette arrière petite nièce m'a écrit pour m'autoriser à utiliser le nom de Joseph LAPOINTE. »

« Tous les ingrédients sont donc réunis pour dénommer, si vous en êtes d'accord, notre Foyer Rural. D'autant qu'il faut considérer que le nom de LAPOINTE est d'abord le respect envers tous ces jeunes canadiens venus mourir sur notre terre d'Artois mais aussi un symbole à savoir celui de la Paix et la Liberté retrouvés.

Ce symbole est nécessaire pour l'avenir et, les enfants sont cet avenir. Pourquoi nos petits waillyisiens ne correspondraient-ils pas avec les petits québécois de SAINTE CLAIRE ?

Et outre-Atlantique il y a aussi des associations similaires aux nôtres qui pourraient échanger.

Il est évident que nous n'aborderons pas le projet d'un jumelage car budgétairement, c'est trop important, mais pourquoi pas un partenariat culturel ?

Pour terminer cette partie je dirai : quand, d'un acte général de mémoire nous passons à la reconnaissance d'un homme en particulier, c'est un acte d'ouverture à l'avenir. »

« Enfin, Dans le respect de l'annonce faite par Madame Colette NOURRY aux Associations, l'utilisation du Foyer Rural est partagée entre les écoles et les Associations : d'où une utilisation verbale déjà en place de « Maison des Associations ».

Je propose donc aux Conseil Municipal la dénomination de « MAISON des ASSOCIATIONS - Joseph E. LAPOINTE ».

Francis DALONGEVILLE refuse catégoriquement : « Pourquoi vouloir absolument donner un nom sachant qu'il n'y a qu'une salle à WAILLY, donc si on la cherche on ne risque pas de se tromper... Il n'y en a pas trente-six dans le village et nous ne sommes pas en ville. Cette salle a été construite il y a trente-quatre ans avec une subvention des Foyers Ruraux.

On pourrait tout simplement l'appeler « Foyer Associatif » ou « Maison des Associations » ou donner un nom, pourquoi pas celui de Gabriel CAPPON qui est à l'origine de cette construction, alors pourquoi celui d'un citoyen canadien ? Je n'en démordrai pas ! »

J'ai rencontré le fils CAPPON cette semaine et il m'a dit « je ne suis pas contre, c'est du ressort du Conseil Municipal. »

Jean-Marie ZIEBA lui répond que « notre école a été construite en 1920 et que jusqu'en 2013, elle n'avait pas de nom et pourtant c'est chose faite. Tout évolue. Quant au nom de CAPPON, j'en ai discuté avec le fils et il a trouvé l'idée de LAPOINTE bonne »

« Je rappellerai simplement que, certes nous n'avons pas trente-six salles à WAILLY, mais le jour de l'exposition Bellon, des gens ont tourné dans WAILLY pour trouver la salle et c'est Henri MACE qui les a redirigés... »

Francis DALONGEVILLE réitère « cette salle a été construite avec des subventions des foyers ruraux ».

Réponse : « Ce n'est pas l'objet. Ce nom est une ouverture et si nous ne faisons pas pour nous, faisons-le pour les enfants. »

Colette NOURRY : « François THOMAS pour les anciens Combattants a été interrogé et il n'était pas contre »

Francis DALONGEVILLE : « Est-ce qu'ils sont tous pour ? Et ont-ils fait un écrit ? »

Monsieur AUDEGOND « Je précise aussi, la bataille d'ARRAS est connu dans tout le CANADA, que l'acte de mémoire chez les canadiens est très important ; c'est un point fondamental de l'existence de leur nation... »

Madame CASIER intervient « L'idée me plaît car elle est faite pour nos enfants ; et c'est ce point qui m'intéresse. »

Monsieur le Maire met au vote cette Délibération accordant au Foyer Rural le nom de MAISON des ASSOCIATIONS - Joseph E. LAPOINTE ».

La Délibération est adoptée à la majorité absolue par 10 voix pour, 1 abstention et 4 contre

13. Délibération 2015-022 : Délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire pour signer une convention permettant à des personnes d'exercer leur Service Civique dans notre Commune.

Monsieur le MAIRE rappelle ce qu'est le Service Civique.

« C'est un engagement volontaire dans le cadre d'une association ou d'une Collectivité Territoriale au service de l'intérêt général ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans sans aucune condition de diplôme. Les seules obligations sont la motivation et le savoir-être »

« Ce sont des contrats de 6 à 12 mois avec au moins 24 heures par semaine et la rémunération de cet engagement est de 573€ net par mois. »

« Il y a neuf domaines d'intervention : santé-solidarité, sport, environnement, culture-loisirs, développement international, action humanitaire, éducation pour tous, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté. »

« L'avantage est double. D'abord pour les jeunes car c'est une première expérience professionnelle et pour la Commune qui ne paie que les charges sociales soit environ 110€ par mois. »

« Donc pour signer cette Convention, j'ai besoin de votre accord par cette Délibération ».

Francis DALONGEVILLE demande *« si les membres du Conseil auront connaissance des noms des personnes recrutées ».*

Réponse : *« oui bien sûr. Mais je rappelle que cette Délibération ne permet que de signer une Convention, les demandes des intéressés c'est autre chose »*

Alain BOURDREL demande : *« qui va s'en occuper ? »*

Réponse : *« il y a mon Adjointe qui a délégation pour le faire »*

Denis VIGNERON demande *« si ce personnel peut être affecté aux TAP ? »*

Réponse : *« Oui, tout à fait »*

Sans autre question, Monsieur le Maire met la Délibération au vote

La Délibération est adoptée à la majorité absolue par 14 voix pour et 1 voix contre.

14. Délibération 2015-023 : Délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire pour signer une Convention de contrats aidés CUI/CAE Contrat Unique d'Insertion/Contrat d'Accompagnement à l'Emploi) pour notre Commune.

Monsieur AUDEGOND rappelle que *« ce point avait été ébauché tout à l'heure avec Monsieur MACE lors de la présentation du Budget 2015. »*

*« Par Arrêté ministériel du 20 février 2015, les taux de l'aide à l'embauche ont été modifiés. Ils concernent en priorité les CUI et CAE applicables aux secteurs non-marchands, la prise en charge par l'Etat était de 65% et elle passe à 85%.
Ce sont des durées hebdomadaires de 20 heures avec une convention d'engagement de 12 mois renouvelable sous certaines conditions.
Le coût pour la Commune est de 124€ brut par mois auquel il faut ajouter les charges patronales »*

« L'objet de cette Délibération, encore une fois, n'est pas le recrutement mais la signature d'une Convention ».

Monsieur BOURDREL réitère : *« Qui va s'en occuper ? »*

Monsieur AUDEGOND : *« Je vous fais la même réponse que tout à l'heure et je n'en changerai pas ! »*

Alain BOURDREL : *« Je doute qu'elle soit taillée pour cela... ».*

La Délibération est adoptée à la majorité absolue par 13 voix pour et 2 voix contre.

15. Délibération 2015-024 : Attributions des subventions aux Associations locales.

Pour ce point, Monsieur le Maire cède la parole à Madame Colette NOURRY : Adjointe en charge du dossier.

*« Nous avons réceptionné, d'une part 7 demandes de nos associations locales et d'autre part 5 demandes d'associations extérieures.
Après analyse des projets par la Commission Finances*

*☞ La 1^{ère} demande émane de l'Association des Anciens Combattants dont le montant souhaité est de 100€, (pour mémoire, même montant alloué au titre de l'année 2014)
L'objet de la subvention est l'achat de gerbes*

Cette demande est adoptée à l'unanimité

*☞ La seconde émane de l'Association des Métiers d'art dont le montant souhaité est de 100€ (pour mémoire, même montant alloué en 2014)
L'objet de la subvention est de couvrir la location de salles pour leurs diverses expositions*

Cette demande est adoptée à l'unanimité

☞ La troisième émane de l'APE dont le montant souhaité est de 600 € (pour mémoire : aucune demande n'a été sollicitée en 2014)

L'objet de la subvention est de couvrir leurs frais de fonctionnement (papiers, timbres, assurance...)

*Personnellement, je propose **300 €** comme il avait été alloué antérieurement à 2014.*

Je laisse la parole à M. ZIEBA pour de plus amples explications avant de procéder au vote.

Jean-Marie ZIEBA « Le but n'est pas de rechercher l'élément qui bloquerait l'attribution d'une subvention d'autant qu'elle revient aux enfants, mais pour le cas il y a 300€ pour 2014 et 300€ pour 2015.

Nous pouvons comprendre le fond mais pour ce qui est de la forme ce serait ouvrir une brèche sur des demandes qui n'auraient pas été faites les années précédentes pour toutes les Associations existantes et cela ne nous est pas permis. D'où un refus pour 2014 mais bien entendu une volonté de faire sur 2015. »

Cette demande de 300€ est adoptée à l'unanimité.

*☞ La quatrième émane de l'**Association des Rou'leux** dont le montant souhaité est de **600 €** (même montant alloué en 2014)*

L'objet de la subvention est de couvrir « La Déroulante 2015 », l'achat de vêtements pour les nouveaux membres

La demande est adoptée à l'unanimité

*☞ La cinquième émane de l'**Association Marche-Amitié-Détente** dont le montant souhaité est de **200 €**, montant identique en 2014*

L'objet de la subvention est de couvrir le parcours du cœur qui a eu lieu le 28 mars dernier (beaucoup de marcheurs malgré un mauvais temps), leur repas annuel et leurs journées à thème (galette des Rois, bûche de Noël....)

Je précise toutefois que la Commune participe financièrement à hauteur d'une cinquantaine d'euros pour le parcours du cœur, ce qui explique la demande dudit montant.

La demande est adoptée à l'unanimité

*☞ La sixième émane de l'**Association Wailly en Fête** dont le montant souhaité est de **2.100 €** (pour mémoire : montant de 2.500 € alloué en 2014)*

L'objet de la subvention est de couvrir la chasse à l'œuf qui a eu lieu le 6 avril dernier et qui a été très appréciée des enfants et des parents, le spectacle de la ducasse..)

*Mon point de vue serait de leur allouer la même somme que l'année précédente soit **2.500€**. Il faut rappeler que les membres du Comité des fêtes n'ont pas souhaité continuer leurs actions hormis l'organisation de voyages et que la seule solution était la création d'une Association pour continuer l'organisation des manifestations du village et renforcer les liens entre habitants autour de temps festifs.*

La demande à 2.500€ est adoptée à l'unanimité

*☞ La dernière émane de l'**Association La Clé des Sols** dont le montant souhaité est de **2.000 €** (pour mémoire : aucune subvention en 2014)*

*L'objet de la subvention est de couvrir la rémunération du personnel qualifié
Cette Association malheureusement rencontre des problèmes financiers suite à un redressement de l'URSSAF. Je laisse la parole à Monsieur le Maire pour de plus amples explications avant de procéder au vote.*

Monsieur AUDEGOND : « Cette Association est de Loi 1901 mais elle a le statut d'employeur. Elle emploie neuf professeurs de musique et cette école est, soulignons-le, la seule école de musique à cordes du Département.

Le redressement URSSAF est lié à un mauvais calcul des charges lors de la période de vacances, le montant réclamé est de 4.000€ environ.

Nous sommes intervenus avec le Président de la Communauté Urbaine auprès du Directeur de l'URSSAF pour obtenir un étalement de cette dette. Mais nous n'avons pas à ce jour de réponse de l'URSSAF.

La question essentielle que tout le monde se posait, était : quelle est la pérennité de la Clé des Sols ? A cela, il faut maintenant répondre, elle existe.

Je pense que nous allons négocier favorablement pour notre Association. »

Monsieur BOURDREL demande « Le Siège Social est-il toujours à RIVIERE ? Combien d'enfants de WAILLY sont inscrits à cette école ? Que donne RIVIERE ?

Réponses : « Je vous confirme que le Siège Social est toujours à RIVIERE. Pour le nombre d'enfants de WAILLY, nous ne le savons pas mais nous vous communiquerons cette information. Ce que nous pouvons dire c'est qu'il y a environ 70 inscrits. Et dernier point : Je sais que WAILLY mettait à disposition gratuitement les locaux et RIVIERE 1.500€ de subvention. A ce jour RIVIERE en plus de sa subvention laisse également des locaux. La Porte des Vallées leur accorde également 1.500€ car c'est de leur compétence qui n'existe pas à la CUA.

Il y aura débat constructif entre les Conseillers sur ce point particulier

La demande est adoptée à la majorité absolue par 14 voix pour et 1 voix contre.

Madame NOURRY reprend : « J'en ai terminé avec les associations locales. Abordons maintenant les demandes d'associations extérieures :

Demandes de :

☞ AFM TELETHON, délégation du pas de calais à ROMBLY (62120)

☞ AFSEP (association française des sclérosés en plaques) à LAUNAGUET (31140)

Réponse : Refus pour ces deux demandes

Jean-Marie ZIEBA intervient rappelant qu'en « 2014, nous avons voté une subvention de 200€ au profit de l'Association TOGO. Or, malheureusement pour cette Association, les mandats ont été établis lors de la période charnière du départ de Monsieur ASSET et l'arrivée de Monsieur PRUVOST et celui de l'Association TOGO n'a pas été établi en temps et en heure.

Nous ne pouvons plus à ce jour revenir sur les paiements 2014, la Perception nous a demandé de procéder à une nouvelle délibération pour cette association »

Demande adoptée à l'unanimité.

Madame NOURRY reprend le déroulé des demandes :

☞ *Les PEP (Pupilles de l'Enseignement Public) : la demande de 100€ est d'apporter une aide morale et matérielle auprès d'enfants en difficulté (8 enfants de notre Commune ont bénéficié de l'aide de cette association).*

Demande adoptée à l'unanimité

☞ *DDEN (Délégation Départementale de l'Education Nationale d'ARRAS 3) : la demande de 100€ est pour favoriser les divers projets des écoles publiques de la circonscription*

Demande adoptée à l'unanimité

☞ *Chambre de Métiers et de l'artisanat : former des jeunes apprentis (exemple : prix de revient d'une semaine de formation est de 95.50 € par apprenti*

Refus

16. Délibération 2015-025 : Renouvellement de la Convention avec REGAIN pour l'entretien des espaces verts.

Monsieur AUDEGOND rappelle que « *la Commune avait fait appel à REGAIN en 2014 pour la coupe et l'évacuation du gazon de nos pelouses. Et pour le désherbage des trottoirs.* »

« *La Convention sera revue à l'identique mais pour le désherbage, je rappelle que seule la solution thermique est applicable en vertu de l'application de la législation en vigueur.* »

« *Le coût est 620€ par passage + 50€ par évacuation des déchets.* »

La Délibération est adoptée à la majorité absolue par 12 voix pour et 3 voix contre.

17. Délibération 2015-026 : Adhésion de trois Communes au sein du RAM (Réseau d'Assistance Maternelle).

Monsieur le Maire expose que « *Le Réseau d'Assistance Maternelle en terme d'action géographique continue d'évoluer favorablement. Trois Communes supplémentaires souhaitent à ce jour intégrer le dispositif ; il s'agit de BOIRY BECQUERELLE, BOILEUX ST MARC et BOILEUX au MONT. Il faut savoir que c'est la Commune d'ACHICOURT qui « pilote le RAM », et pour que des Communes puissent adhérer à ce réseau, il est nécessaire de délibérer.* »

Cette Délibération est adoptée à l'unanimité.

Jean-Marie ZIEBA précise que *« sur le plan financier c'est important car plus il y a de Communes adhérentes et moins notre charge de fonctionnement est importante »*

18. Délibération 2015-027 : Renouvellement de la Convention RAM (Réseau d'Assistance Maternelle) « KARAMEL ».

« Je ne vais pas recommencer la présentation du Réseau. Ce que je peux préciser c'est qu'il y aura plus d'interventions sur la Commune. A partir du 11 mai 2015, ce sera une intervention par semaine et le coût de participation de la Commune de WAILLY devrait être de 1.509,20 €.

Cette Délibération est adoptée à l'unanimité.

19. Délibération 2015-028 : Achat et mise en place de deux radars pédagogiques aux entrées nord et sud du village sur la RD 3.

Pour ce point, Monsieur AUDEGOND donne la parole à Francis DALONGEVILLE.

Monsieur DALONGEVILLE remet aux membres un tableau reprenant les différents devis reçus.

« Il s'agit donc de l'achat de deux radars pédagogiques alimentés sur l'éclairage public avec relais batterie en journée et un fonctionnement sur l'éclairage public durant 5 heures. Le coût reprend l'achat, le déplacement, l'installation et la mise en route. »

« il devrait y en avoir à l'entrée de la Rue d'Arras (en venant d'AGNY) et un Rue de Pas (entrée côté RIVIERE). »

« Sur les trois propositions que vous avez sous les yeux, la mieux placée en terme de prix et de fabrication est celle d'ICARE ».

« Nous pouvons envisager des subventions de la DETR, de la CUA et du Conseil Général »

Mmes DELIGNE et NOURRY demandent : *« Quels sont les coûts de l'entretien et de la maintenance après l'année gratuite ? »*

Francis DALONGEVILLE répond *« On verra ça en son temps !... »*

Monsieur BOURDREL s'insurge contre cette proposition. : *« Mettre des radars pédagogiques est inutile. Francis, quand tu conduis et que tu entres en ville tu roules à 50. A WAILLY, c'est pareil ! ».*

Francis DALONGEVILLE met en avant la sécurité et *« on en met partout. »*

Jean-Marie ZIEBA comprend l'avis sur la sécurité et n'a rien contre la pédagogie mais il partage la position de Monsieur BOURDREL *« Il y a un code de la route. La Loi est claire*

sur les limitations de vitesse et chaque automobiliste reste responsable et maître de sa vitesse. Le radar peut avoir une conséquence inverse à celle recherchée : pour certains individus c'est d'aller encore plus vite et de faire mieux que son copain... »

« Francis, comme tu parles de sécurité, je te rappelles qu'il y a quelques mois, la CUA avait mis sur la table une certaine sommes pour que les Communes puissent installer chez elles des feux tricolores. Bien sûr cette somme a été absorbée en un temps record. Nous avons raté le coche de la sécurité. »

« Ces 7.000€ de dépenses pourraient être utilisés à d'autres fins, comme par exemple pour les enfants ou alors et je pense à la remarque de Monsieur BOURDREL sur le Budget pour nettoyer la toiture de la Maison des Associations... »

Monsieur BOURDREL demande *« de faire intervenir régulièrement les gendarmes et la circulation trop rapide va vite se calmer. »*

La Délibération est adoptée à la majorité absolue par 8 voix pour, 4 contre et 3 abstentions.

20. Délibération 2015-029 : Mise en place du Centre de Loisirs sans Hébergement (CLSH) 2015.

Monsieur le Maire donne la parole à Denis VIGNERON en charge du dossier.

« le CLSH de WAILLY peut être reconduit pour l'été 2015 (du 06 juillet au 31 juillet) dans les mêmes conditions que celles de l'année dernière.

La Commission gérant ce dossier s'est réunie et a estimé judicieux de maintenir les mêmes tarifs applicables aux familles à savoir les cinq tranches qui vous avaient été présentées en 2014 et s'étalant de 20€ à 45€ par semaine et une tranche unique pour les extérieurs à 55€ la semaine.

La Directrice du Centre sera la même que l'an passé soit Mme Sandrine LEGRAND.

*Le Thème de cette année portera sur la santé et l'hygiène de vie et son titre sera « **Bien manger, bien bouger** ».*

Les dossiers d'inscription seront à retirer dès lundi 13 avril 2015 et à restituer en Mairie pour le 24 avril 2015. »

« Avec le dossier d'inscription, il sera joint un questionnaire demandant aux familles si elles sont intéressées par une poursuite du centre durant les vacances de la Toussaint 2015 »

Monsieur le Maire rappelle que cette Délibération regroupe le lancement du CLSH, le coût pour les familles et les dates.

La Délibération est adoptée à la majorité absolue avec 13 voix pour et 2 contre.

21. Information : Chantier-Ecole pour des travaux à l'Eglise et des travaux de réfection du parafoudre, des abat-sons et le nettoyage intérieur du clocher.

Monsieur AUDEGOND précise que sur ce point 21 deux choses sont à décliner.

- *« La personne qui assure la maintenance des horloges du clocher, nous a alertés sur la dangerosité des abat-sons. Ceux-ci sont en béton et avec les intempéries et le temps, ils s'effritent. Des morceaux peuvent tomber sur une personne se rendant à l'Eglise et la blesser.
De plus, nous n'avons pas de parafoudre ce qui est devenu obligatoire. C'est-à-dire que nous avons un paratonnerre pour les décharges directes de foudre, mais pas de parafoudre pour absorber les décharges indirectes.
Enfin les pigeons, ont attaqué le grillage de protection devant les empêcher d'entrer dans le clocher, et ils sont allés se reproduire, mourir et faire leurs déjections à l'intérieur.*

Des travaux de remise en état et de protection sont donc à faire très rapidement. »

- *« Pour le Chantier-Ecole, nous ferons appel à REGAIN mais sur une durée de 5 ans. C'est-à-dire que nous avons budgétisé 5.000€ pour 2015 et il en sera de même pour les quatre années suivantes pour les travaux sur l'Eglise. Je pense que vous avez constaté le travail plus que correct de REGAIN sur la Sacristie et la salle de catéchisme. »*

22. Information sur la mise en fonction des deux défibrillateurs.

Monsieur le Maire passe la parole à Jean-Marie ZIEBA

« Comme vous avez pu le voir, nos deux défibrillateurs sont en place. Ils sont à disposition de toutes les personnes devant intervenir en cas de nécessité.

Une première formation a eu lieu à la Mairie. Mais ce jour de formation tombait le samedi saint. La période n'a donc pas été la plus efficace. Pour informer et former le maximum de personnes. La Technico-commerciale qui assure également les formations est d'accord pour revenir à WAILLY.

Cette fois, nous envisageons la formation à l'école pour avoir parmi nous les enseignantes, puis les Conseillers qui n'avaient pas pu se libérer la première fois et également toutes les personnes qui seraient intéressées par cette formation. »

« Nous vous tiendrons informés de la date retenue »

23. Questions Diverses.

- A. Monsieur BOURDREL : *« Pourquoi avez-vous autorisé des réunions politiques au sein du Foyer Rural car il y a une Convention qui l'interdit ? »*

Monsieur AUDEGOND lui répond *« qu'il n'a pas connaissance de cette Convention. »*

Monsieur BOURDREL demande *« le prix d'une photocopie en Mairie. »*

Réponse : « 0.22€ par photocopie. »

Alain BOURDREL : « Donc si je passe à la Mairie et que je demande une photocopie, vous allez me faire payer 0,22€ ? »

Réponse : « peut-être... »

Pour le WAILLY Infos, Monsieur BOURDREL interroge Madame NOURRY : « Pourquoi ne trouve-t-on pas les résultats du tirage du marché dans le dernier WAILLY Infos ? Pourquoi la course du mois de mai n'apparaît-elle pas ? Enfin, vous deviez me donner le devis BRUNHAUT et je ne l'ai pas, donc comment comparer ? »

Monsieur AUDEGOND « pour le devis BRUNHAUT, je vais demander au Secrétaire de vous le donner rapidement »

Madame NOURRY répond : « Pour les résultats du tirage c'est prévu pour le prochain WAILLY Infos. Quant à la course je ne suis pas au courant. »

Monsieur BOURDREL reprend un courrier signé de Monsieur le Maire : « la lettre envoyée à une salariée communale a été signée par le Maire au nom de la Municipalité. Qui est la Municipalité ? »

Monsieur AUDEGOND répond « La Municipalité c'est la majorité »

Monsieur BOURDREL « Dans ce cas, je n'ai pas à être au courant ! »

Monsieur AUDEGOND : « C'est plutôt l'assemblée des personnes autour de cette table »

Alain BOURDREL : « Alors je n'ai pas été mis au courant de cette lettre ! »

B. Madame NOURRY :

« Je tenais à revenir sur les débats du WAILLY Infos lors du dernier Conseil Municipal en date du 09 février 2015 et notamment sur les critiques faites par l'opposition. »

« D'une part, et j'emploierai la deuxième personne du pluriel pour ne pas citer de noms. Vous nous avez reproché d'avoir fait un appel d'offre via 4 imprimeurs pour le WAILLY Infos qui comporte quasiment à chaque édition une moyenne maximale de 20 pages, format A4 et non pas 4 pages du même format comme cela était le cas au temps de votre mandature. Nous ne sommes pas « idiots » à ce point-là, pour faire imprimer 4 pages si tel était le cas par un prestataire. Il faut évoluer, beaucoup de Communes avoisinantes utilisent déjà ce procédé.

D'autre part, vous nous avez critiqués et je me sens personnellement visée, étant Adjointe également en communication. vos dires ont été « pour ce qu'il y a dans le WAILLY Infos...!! »

Ma question est : estimez-vous que le vôtre avait plus d'infos sur 4 pages que dans 20 ?

De plus, lors du Conseil Municipal en date du 01.09.2014 vous avez dit : « il y a trop d'infos ! »

Force est de constater que vos propos sont plutôt contradictoires !!

Sachez que la Municipalité n'a rien à cacher, bien au contraire. Nous estimons que toute waillysienne et tout waillysien se doit d'être informé des décisions ou des informations prises et données en Conseil Municipal au travers du WAILLY Infos. Ce qui n'était pas le cas lorsque vous étiez élus.

Pour votre information sachez que bon nombre d'habitants est satisfait du WAILLY Infos et que certains ont même fait la remarque à Monsieur le Maire en lui disant : « ça change de l'ancien ». « Vous voyez des critiques, on peut, aussi, vous en faire »

J'ajoute que la frappe de ce WAILLY Infos est faite par mes soins et non par le Secrétaire de Mairie, ce qui ne coûte rien à la Commune en charges patronales.

J'en terminerai par ce dicton : « Il faut être sans défaut pour critiquer autrui »

Henri MACE souhaite apporter des précisions sur le coût du WAILLY Infos : « Il est prévu au Budget 2.500€ pour le tirage. Ces fonds affectés aux WAILLY Infos viennent des gains que nous avons pu réaliser sur des contrats renégociés : Assurances SMACL moins 500€ (mieux assurés pour moins cher), les contrats sur photocopieurs moins 1.000€, ORANGE pour moins 500€ sur les différents contrats, annulation d'un abonnement inutile (Pédagogiches) que vous aviez passé pour 500€. Nous retrouvons nos 2.500€. »

Monsieur BOURDREL : « Moi aussi je peux vous donner des chiffres. Indemnités des élus 2013 32.000€, aujourd'hui, 50.000€, le CLSH avec moi 970€ et avec vous 5.725€, Etc...Moi aussi je peux vous donner des chiffres. »

Monsieur AUDEGOND : « Monsieur BOURDREL, permettez-moi de vous poser deux questions : Pourquoi la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) par VEOLIA n'a jamais été votée depuis des années ? Ce sont 400€ par an en moins. Pourquoi la redevance identique affectant GRDF n'a pas été votée en son temps ? C'est encore 400 ou 500€ par an en moins...

La Commission Finances se réunit tous les lundis pour travailler sur les dossiers ; elle s'est rendue compte des mauvais renseignements donnés à SFP pour le dossier SAVAUX, et c'est son entêtement qui nous a permis de récupérer 23.336€, elle s'est rendue compte du trop versé URSSAF pour un de nos salariés, et son intervention nous permettra de récupérer 2.000€ (j'en ai eu confirmation ce matin).

Comme vous pouvez le constater, nous aussi nous savons compter et nous savons où nous allons. Nos choix ne sont pas les vôtres et vos choix n'étaient pas les nôtres. Cela s'appelle la Démocratie et le minimum est de l'accepter »

C. Francis DALONGEVILLE :

« Depuis le 15 octobre 2014, la Commission travaux travaille sur les effacements de réseaux. Cela concerne la Rue de Pas. Pourquoi elle, tout simplement parce qu'elle est la RD3 en continuité de la Rue d'ARRAS.

Nous demandons la réfection des trottoirs qui seront pris en charge par la CUA et nous profiterons de l'opportunité pour procéder aux effacements de réseaux (électricité, téléphone et éclairage public) avec changements des candélabres équipés de lampes à basse tension qui pourront voir leur luminosité abaisser de 30% durant une certaine période de la nuit.

L'étude porte sur 1.030 mètres c'est-à-dire à partir du café le Virage jusqu'à la sortie du village direction RANSART, pour un coût global de 757.000€ HT, frais de maîtrise d'œuvre non inclus qui seraient de 37.850€ »

« Cette estimation est faite par tronçons : le premier tronçon (« Le Virage » jusqu'à la Rue de la Mairie) pour un coût de 243.000€ HT pour les deux autres tronçons : 315.000€ HT (jusqu'à la Rue du Moulin) et 199.000€ HT (pour le reste).

A cela il faudra ajouter les honoraires du coordinateur SPS pour 4.000€ TTC.

Les recettes envisagées sont : par la FDE : environ 40 % et par le Conseil Général soit un total d'environ 252.000€ reste à financer 505.000€ HT.

Pour le relevé topographique, il faut également compter 4.000€ en sus.

Je demande que soit inscrit à l'Ordre du Jour du prochain Conseil le plan topographique et le premier tronçon pour une somme de 130.000€ HT subventions déduites.

D. Monsieur le Maire

Donne des explications sur la modification qui va être apportée au projet de création de la Rocade Sud. « Le rond-point que vous aviez vu lors de la projection du projet sur ce même écran, ne se fera pas à l'endroit initial mais 100m plus haut soit à la sortie du pont SNCF d'AGNY. Ceci permettra aux riverains de ne plus être à 40m de la rocade mais à plus de 100m. Je précise que ce coup de force a été obtenu par l'association de défense des riverains en coordination avec la Municipalité d'AGNY.

E. Jean-Marie ZIEBA

« L'information que je souhaite vous donner concerne la continuité du dossier de gestion de l'eau et de l'assainissement.

La CUA a lancé la procédure en remettant aux Délégués potentiels un cahier des charges plutôt pointu. Les Délégués répondront avant janvier 2016 s'ils sont intéressés. S'ils ne le sont pas, la CUA aura encore le temps d'envisager la Régie.

Donc ce dossier continue d'avancer.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 26.

Fait à WAILLY le 10 avril 2015

Mickael AUDEGOND

Maire

SIGNATURES des membres du Conseil Municipal ayant participé à ce Conseil.

Mme DELIGNE

Mme NOURRY

Mme LEFEBVRE

Mme SAVARY

Mme DELATTRE

Mme DALONGEVILLE

Mme CASIER

M. ZIEBA

M. DALONGEVILLE

M. MERCIER

M. MACE

M. VIGNERON

M. BOURDREL

M. HERMANT